

Questionnaire sur la représentativité dans les organismes publics du Québec

Pour nous aider à mieux comprendre la situation des Noir.e.s du Québec dans les organismes publics, nous vous prions de remplir toutes les cases pour lesquelles vous disposez des données correspondantes, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

1. Veuillez entrer le nom complet de l'organisme.*

Autorité des marchés publics

2. Quel est le secteur d'activité principal de l'organisme?*

Surveillance des marchés publics

3. Dans quelle(s) région(s) administrative(s) votre organisme a-t-il des activités?*

03. Capitale-Nationale

Les organismes publics du Québec sont sujets à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Minorité visible : les minorités visibles sont définies comme les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

4. Disposez-vous de données sur le nombre de personnes s'identifiant comme minorités visibles qui travaillent au sein de l'organisme?*

Oui et l'organisme souhaite les partager.

5. Disposez-vous de données sur le nombre de personnes s'identifiant comme Noires qui travaillent au sein de l'organisme?*

Non, l'organisme ne peut donc pas les partager.

6. Disposez-vous de données sur le nombre de personnes s'identifiant comme Autochtones qui travaillent au sein de l'organisme?*

Oui et l'organisme souhaite les partager.

La première ligne du tableau contient un code représentant vos réponses à la section disponibilité des données :

REFUS : l'organisme ne souhaite pas partager les données

ND N/A : l'organisme n'a pas les données

ND : l'organisme a indiqué une autre raison

7. Ce tableau concerne le personnel au sein de votre organisation. Veuillez le remplir en indiquant combien de personnes correspondent à chaque catégorie dans votre organisme.*

	Nombre Total	Minorités Visibles	Noir.E.S	Autochtones
Personnes Qui Travaillent Au Sein De Votre Organisme	222	30	ND N/A	1
Cadres: L'ensemble Des Employé.E.S De Votre Organisme Qui Prennent Les	25	0		0

Décisions Au Sein De Votre Organisme				
Professionnel.Le.S: L'ensemble Des Employé.E.S De Votre Organisation Ayant Une Formation Dans Les Domaines Liés À Leurs Fonctions	140	22		1
Autres Employé.E.S: Tout Autre Employé.E Faisant Partie De Votre Organisme Qui N'a Pas Été Comptabilisé.E Comme Cadre Ou Professionnel.E.	57	8		0

Direction des ressources humaines : l'unité au sein de votre organisme qui est responsable de la gestion du personnel.

8. Ce tableau concerne le personnel au sein de votre direction des ressources humaines (DRH) ou son équivalent. Veuillez le remplir en indiquant combien de personnes correspondent à chaque catégorie au sein de la DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

	Nombre Total	Minorités Visibles	Noir.E.S	Autochtones
Personnes Qui Travaillent Au Sein Du Département Des Ressources Humaines (DRH)	20	2		0
Cadres : L'ensemble Des Employé.E.S De Votre Organisme Qui Prennent Les Décisions Au Sein De L'unité Des Ressources Humaines.	1	0		0
Professionnel.Le.S : L'ensemble Des Employé.E.S De L'unité Des Ressources Humaines Ayant Une Formation Dans Les Domaines Liés Aux Ressources Humaines.	16	1		0
Autres Employé.E.S: Tout Autre Employé.E Faisant Partie De L'unité Des Ressources Humaines Qui N'a Pas Été Comptabilisé.E Comme Cadre Ou Professionnel.E.	3	1		0

9. Merci d'indiquer le numéro de téléphone d'une personne à contacter en cas de question.

(418) 646-1598

10. Courriel de la personne qui a rempli la demande d'accès à l'information.*

valerie.haince@amp.quebec

Veuillez cliquer sur réviser vos réponses et ensuite cliquer sur soumettre.